



# Association Temps Libre

2, avenue de la gare 30190 St-Geniès-de-Malgoirès  
Tél : 04.66.63.14.36 – Courriel : [secretariat@temps-libre.org](mailto:secretariat@temps-libre.org) – Site : [www.temps-libre.org](http://www.temps-libre.org)

## Danse

Inscription 2020/2021 **Intervenante** : Thérèse Blanc

**Contacts** : Antoinette au 06 03 04 21 38 ou Carole au 06 81 65 03 08

Nom ..... Prénom.....

F  M

Adresse .....

Code postal ..... Ville.....

Tél. (dom) ..... Portable .....

Courriel : ..... @ .....

Autorisation de saisie de mes données personnelles Oui  Non

### **Adhésion individuelle obligatoire à l'association de 15 € à rajouter à la 1<sup>ère</sup> cotisation**

Cours pour personnes sans partenaire le **Vendredi de 19h15 à 20h15 : Locaux de Temps Libre**  
Cotisation annuelle pour 30 séances : **175 €** (59 € au 10 octobre, 58 € au 10 janvier et 58 € au 10 avril)

Cours réservé aux Couples (**débutants acceptés**) le **lundi : 20h15 à 21h15 : Locaux de Temps Libre**  
Cotisation annuelle pour 30 séances : **300 €** (100 € au 10 octobre, 100 € au 10 janvier, 100 € au 10 avril)

**Somme à régler dès l'inscription** (chèque à l'ordre de l'Association Temps Libre).

Vous avez également la possibilité de faire 3 chèques **à remettre IMPERATIVEMENT à l'inscription**  
Encaissement le 10 octobre, 10 janvier et 10 avril. Vous pouvez également la possibilité de régler en coupon ANCV ou coupon Sport ANCV.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

**Les adhérents s'inscrivent dès le départ pour une année entière** et s'engagent à suivre régulièrement les cours (30 séances). **En cas d'absence, les cours ne seront pas déduits.** Tout sportif doit obligatoirement posséder et être en mesure de présenter un certificat de non contre-indication aux activités physiques et sportives (loi du 23 mars 1999). Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus, l'accepte et m'engage à fournir un certificat médical.

J'autorise l'association Temps Libre à me photographier et où me filmer dans le cadre des activités de l'association :

Oui  Non

Date

Signature

### **CHARTRE DE L'ADHERENT**

*Temps Libre tente de répondre aux besoins et attentes exprimés par les familles du territoire **Leins gardonnenque**.*

*L'association se donne pour objectif **d'être un élément d'animation et de développement rural** en encourageant l'éveil à la culture, au sport, aux loisirs mais surtout en tentant de maintenir et de renforcer le lien social, dans un monde qui se fait de plus en plus individualiste.*

*L'association œuvre pour « **renforcer la solidarité des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide** ».*

*Les activités proposées doivent permettre de dépasser les frontières, qu'elles soient de la langue, de la réussite scolaire, des statuts sociaux, ou des générations.*

*L'association ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.*

*Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture, d'accueil à tous et de respect des différences.*

*Le projet de l'association Temps Libre est élaboré pour s'appliquer à tous, à tous les âges de la vie.*

*Il est organisé autour des valeurs fondamentales de l'éducation populaire comme : l'égalité, la liberté, la solidarité, la participation de tous, la laïcité. Le soutien financier des adhérents de l'association constitue un apport fondamental pour le développement des projets et leur concrétisation.*